|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C23/127-F** |
| **4 août 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

DÉCISION 633

(adoptée à la septième séance plénière)

Nomination des membres du Comité consultatif  
indépendant pour les questions de gestion

Le Conseil de l'UIT,

considérant

le rapport du Comité de sélection du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) pour la nomination des membres du CCIG,

tenant compte

du mandat du CCIG, figurant dans l'Annexe de la Résolution 162 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires,

décide

1 de nommer les six experts indépendants suivants en tant que membres du CCIG, pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 2024:

a) M. Honore NDOKO, ressortissant du Cameroun (siège actuellement et est rééligible);

b) M. Henrique SCHNEIDER, ressortissant de la Suisse (siège actuellement et est rééligible);

c) Mme Chitrawati Usha BARTH-RADHAKISHUN, ressortissante du Suriname;

d) M. Niels Osric Akwasiba HARPER, ressortissant de la Barbade;

e) M. Christof Gabriel MAETZE, ressortissant de l'Allemagne;

f) M. Bassam HAGE, ressortissant du Liban.

2 de noter que le Comité de sélection a transmis au Secrétariat général de l'UIT les noms de trois candidats qualifiés, au cas où il serait nécessaire de pourvoir un siège devenu vacant au cours du mandat du CCIG.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_